

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASES 136 G** : Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM) proposant un dispositif animation prévention jeunesse (10<sup>e</sup>).

**Mme Colombe BROUSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose la signature d'une convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM), 62 boulevard de Magenta (10<sup>ème</sup>), dans le cadre de l'animation et de la prévention jeunesse, fixant le montant de la subvention du Département de Paris à 150.000 euros au titre de l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROUSSEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM), 62 boulevard de Magenta (10<sup>e</sup>).

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, la subvention du Département de Paris au fonctionnement l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM), au titre de l'année 2016, est fixée à 150.000 euros (numéro simpa : 15927, dossier n°06432).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 51, nature 6526 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**